

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Délibération n° DC2025-049

Date de la convocation : 02/04/2025

Conseillers en exercice : 123

Conseillers présents : 68

Conseillers représentés : 12

Le dix avril deux mille vingt-cinq, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni au Centre Culturel Les Tourelles de Vouziers, sous la Présidence de M. Benoit SINGLIT.

Présents : 001 POTRON Pierre, 002 ETIENNE Philippe, 004 LOUIS Jean-Marc, 005 CHANCE Jean-Michel, 006 NANJI Désiré, 011 PERTUS Xavier, 012 RATAUX Frédéric, 013 LALONDE Loïc, 014 FRANGEL Yann, 015 THIERION Vincent, 017 BESTEL Bernard, 021 LAURENT-CHAUVET Pierre, 022 DESTENAY Roland, 023 GENTY Jean Charles, 027 CERRAJERO Eladio, 028 MEIS Michel, 029 SIGNORET Francis, 031 LALLEMENT Séverine, 033 VAIRY Lionel, 034 CANNAUX Francis, 036 PIERSON Florent, 037 LEFORT Sylvie, 038 SEMBENI Anne, 040 MATHIAS Frédéric, 044 POU CET Eric, 045 QUEVAL Guillaume, 046 SINGLIT Benoît, 048 FOURCART Marie Hélène, 049 ANDREY Danielle, 051 RAGUET Philippe, 052 LELOUP Nathalie, 055 DELANDHUY Pascal, 058 RAULET Olivier, 060 MANCEAUX Christophe, 061 BOUILLEAUX Jean Pol, 062 PIEROT Chantal, 063 AUROUX Emmanuel, 064 MALVAUX André, 066 OUDIN Denis, 069 OUDIN Hubert, 070 GROSSELIN Jacques, 073 BOXEBELD Pascal, 075 GUERIN Anne Marie, 080 LORFEUVRE Gérard, 081 ROBIN Dominique, 083 LEROY Yves, 084 FLEURY Vincent, 086 MAILLARD Franck, 089 VAN DEN BERGH Charles, 090 PIRAS Caroline, 091 BOUILLON Mathieu, 093 BOUILLON Daniel, 095 NOCTON Thierry, 096 LESOILLE Patrick, 097 AUDEGOND Michaël, 099 LE GALL Jean François, 100 CANIVENQ Roland, 102 BAUDART Martine, 103 BERGERY Marie Claude, 104 BOLY Francis, 105 CARPENTIER Dominique, 112 FESTUOT Annie, 114 COSSON Geneviève, 115 MACHINET Jean Baptiste, 117 LAMPSON Nadège, 120 PAYEN Françoise, 122 MAROTEAUX Nathalie, 123 FRAIPONT Anne

Ont donné procuration : 006 NANJI Désiré (depuis 21:56:19 à 123 FRAIPONT Anne), 008 CARRE Joël (à 001 POTRON Pierre), 010 CORNEILLE Jean-Pierre (à 005 CHANCE Jean-Michel), 020 MARCHERAS Laetitia (à 029 SIGNORET Francis), 024 DE POUILLY Jean (à 021 LAURENT-CHAUVET Pierre), 026 LOBIDEL Alain (à 022 DESTENAY Roland), 039 LHOTEL Philippe (à 046 SINGLIT Benoît), 072 NICOLITCH Cédric (à 084 FLEURY Vincent), 092 MOUTON Francis (à 090 PIRAS Caroline), 108 COURVOISIER Frédéric (à 115 MACHINET Jean Baptiste), 111 DUGARD Yann (à 120 PAYEN Françoise), 118 LEBON Christophe (à 117 LAMPSON Nadège), 121 RENOLLET Hubert (à 112 FESTUOT Annie)

Secrétaire de séance : M. Gérard LORFEUVRE

OBJET : Approbation d'un partenariat avec le département « territoire de culture » pour la période 2025-2028

Vu les statuts de la Communauté de Communes et notamment la compétence « Action sociale »,

Vu la délibération n°DC2024-91 modifiant la définition de l'intérêt communautaire pour la compétence facultative « action sociale » avec le soutien aux projets éducatifs portés par les SIVU-SIVOM et commune favorisant l'accès à la culture et l'éducation à l'environnement des enfants du territoire,

.../...

Certifié exécutoire, compte tenu de sa transmission au contrôle de légalité le
Et de sa publication ou notification le

Vu le Projet Culturel de Territoire et notamment la volonté de favoriser l'accès à la culture pour tous,

Considérant la volonté du Département des Ardennes et la Direction Régionale des Affaires Culturelles de soutenir les projets culturels en Argonne Ardennaise au profit des élèves,

Considérant la nécessaire implication de la Communauté de Communes afin d'articuler les projets au plus près des réalités territoriales,

Considérant le temps de préparation nécessaire pour le démarrage d'une programmation au 1^{er} septembre 2025,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, DECIDE par 74 VOIX POUR, 3 VOIX CONTRE (048 FOURCART Marie Hélène, 105 CARPENTIER Dominique, 114 COSSON Geneviève) et 3 ABSTENTIONS (055 DELANDHUY Pascal, 108 COURVOISIER Frédéric, 115 MACHINET Jean Baptiste) :

- De valider ce partenariat avec le Département pour le développement des projets culturels dans les établissements scolaires du territoire pour la période 2025-2028.
- De déléguer au Président l'approbation de la convention « Territoire de culture Argonne Ardennaise 2025-2028 ».
- D'autoriser le Président à signer tous les actes à intervenir nécessaires à l'application de cette décision.

Le secrétaire de séance,

Gérald LORFEUVRE



Le Président,

Benoît SINGLIT

